

6,8 millions d'euros jetés dans le Loir sans garantie d'amélioration de la qualité de l'eau. Une pilule acide.

Le scepticisme gagne les élus du SIERAVL: 13 d'entre eux se sont abstenus. Les autres ont voté pour la « reconquête de la rivière », selon la Nouvelle République.

A l'issue d'une parodie d'enquête publique qui n'intéresse pas le public et qui ne **tient jamais compte de l'avis des principaux intéressés**, le commissaire enquêteur, par complaisance, se prononcera en faveur de travaux.

Pour 3,5 millions d'euros

Le Maire de Saint Jean Froidmentel (41) est, à très juste titre, suspicieux sur le postulat-sans-résultat de la continuité écologique. Et il a raison: 70% de subvention pour détruire et 50% pour aménager alors que ces taux devraient être inversés. C'est l'iniquité du système.

Si ces travaux consistaient à restaurer les ouvrages qui en ont besoin, la démarche serait intéressante à bien des égards. Mais faire croire aux élus que les projets dogmatiques de destruction du patrimoine amélioreraient la qualité de l'eau, n'est rien d'autre qu'une propagande déloyale.

C'est l'équation nationale classique à une seule certitude : la dépense publique.

Pour le solde de l'enveloppe, la pilule est acide

Sans un très copieux dossier suivi d'une [plainte à Bruxelles des professionnels libéraux](#) en 1998 contre l'Administration pour faire cesser les travaux d'ingénierie publique (~237 millions d'euros/an de rémunérations dites « accessoires »), ce serait la DDT qui ferait encore fonction de bureau d'étude et assurerait encore la maîtrise d'œuvre des travaux. Ces missions d'ingénierie alimentaient les primes DDE-DDAF. Le leitmotiv : « il fallait faire du fond commun ». C'est à ce principal indicateur que se jugeait un bon ingénieur.

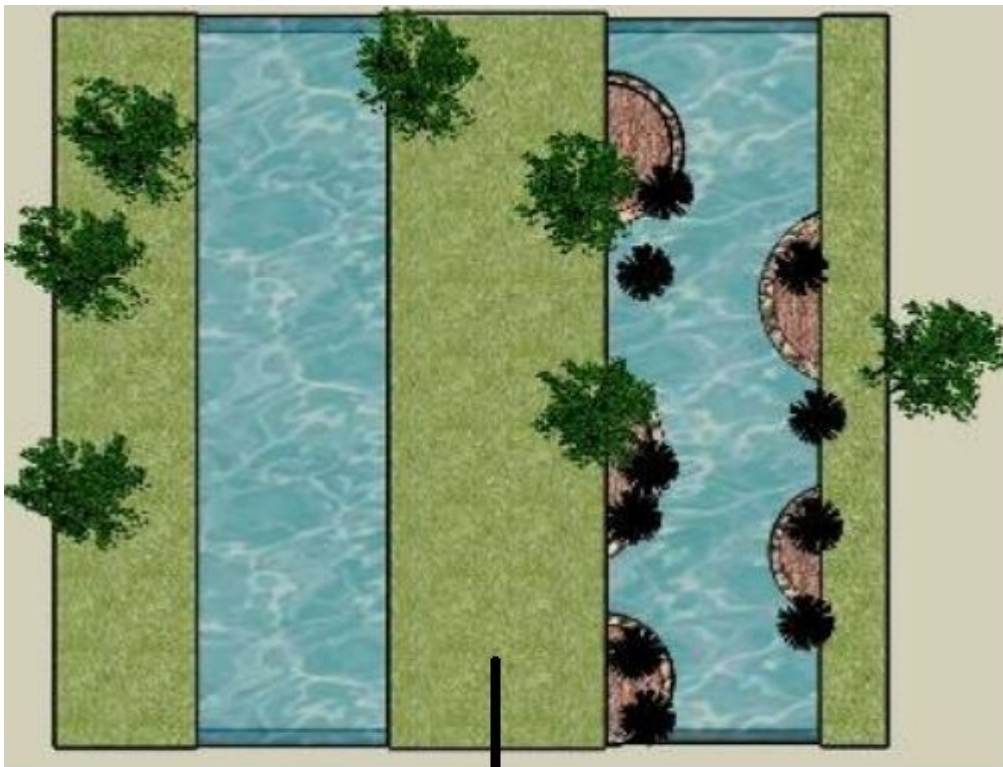
6,8 millions d'euros jetés dans le Loir sans garantie d'amélioration de la qualité de l'eau. Une pilule acide.



un ouvrage neuf à remplacer par des buses

Celui-là même qui depuis le 1^{er} Janvier 2007 vocifère « continuité écologique » et préconiserait des travaux onéreux de reconquête d'une nature.... qu'il a détruite par ses « travaux connexes » au remembrement.

6,8 millions d'euros jetés dans le Loir sans garantie d'amélioration de la qualité de l'eau. Une pilule acide.



Avant 2006:
calibrage
rectification
curage avec fonds
publics



Après 2007:
renaturation,
réduction de la
section... avec
fonds publics

dossier SieraVL

La mémoire collective est très courte : tout le monde a déjà oublié toutes les menaces et les dépenses sous couvert du « bon état 2015 » (sous-entendu « le bon état des eaux »). Les autorités en charge de l'eau évoquent désormais 2027. Pourquoi pas 2060 ? **A l'aune des résultats, il n'y a vraiment pas de quoi glorifier l'anniversaire des 50 ans de la politique de l'eau.**

En Octobre 2014, il n'y aurait plus guère que le SIERAVL en France, dans son dossier d'enquête publique, à invoquer une exigence réglementaire de : « *la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 qui demande d'atteindre le bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines pour 2015 (page 4/9) »...* pour un programme de travaux 2015-2020.

Et de conclure sans la moindre preuve : « *le programme d'intervention préconisé va contribuer à améliorer la qualité des cours d'eau pour tendre vers le bon état*

6,8 millions d'euros jetés dans le Loir sans garantie d'amélioration de la qualité de l'eau. Une pilule acide.

écologique, objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ».

Vendôme (41) - Environnement NR du 10/12/2014

Contrat du Loir : encore une semaine pour s'exprimer

Le programme de 6,8 millions d'euros de travaux sur le Loir a été voté. Une enquête publique est ouverte jusqu'au 18 décembre 2014

Le vote reflète la perplexité des élus : il y a eu 13 abstentions, lundi soir, lors du vote du Syndicat intercommunal d'études, de réalisation et d'aménagement de la vallée du Loir (SieraVL) à Montoire. Il s'agissait, pour les délégués, de valider le contrat territorial du Loir et ses affluents : des centaines de kilomètres de cours d'eau, des milliers de propriétaires et d'usagers, sans compter le syndicat du Réveillon qui s'associe à cette action de reconquête de la qualité de la rivière. Ces travaux sont estimés à 6,8 millions d'euros et seraient réalisés entre 2015 et 2020. « *Au vu des finances, nous savons que nous ne pourrions pas forcément tout financer, même si nous avons 80 % de subventions* », anticipait Philippe Chambrier, président du SieraVL.

Mais ce contrat oppose les élus. « *J'ai une réserve quant aux 3,5 M€ consacrés à la continuité écologique alors qu'on sait que l'Agence de l'eau encourage les arasements alors que d'autres solutions existent* », pointaient ainsi Jean-François Reynaud, de Saint-Jean-Froidmentel. Il porte, entre autres, l'intérêt de tous ceux qui s'inquiètent de voir le niveau du Loir « baisser » suite à ces travaux. « *Mais la majorité du Loir appartient à des propriétaires privés, sont-ils consultés ?* », interrogeait un autre élu. C'est effectivement le but de l'enquête publique lancée depuis le 17 novembre dernier et qui se termine le 18 décembre (lire ci-dessous). Parmi ce programme encore, c'est la chasse aux ragondins présentée par Claude Bordier, maire de Naveil, qui a fait réagir un délégué de Villiers-sur-Loir. « *Si on n'encourage qu'à 1 € par prise, on ne paie même pas l'essence nécessaire aux piégeurs. Alors que l'aménagement des abreuvoirs pour les animaux au bord de l'eau, il me semble que c'est interdit en accès direct, pourquoi serait-ce au syndicat de payer ?* »

6,8 millions d'euros jetés dans le Loir sans garantie d'amélioration de la qualité de l'eau. Une pilule acide.

Lundi soir, c'est l'enveloppe globale des travaux qui était votée, nul doute que les décisions de chaque chantier au bord de l'eau seront encore longuement négociées.